



**MOUDON**

Ville de Moudon  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 43  
1510 Moudon  
www.moudon.ch

Conseil communal  
T 021 905 88 88  
F 021 905 88 89  
cc@moudon.ch

Moudon, le 13 décembre 2018

**EXTRAIT**

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon  
Séance du 11 décembre 2018  
Présidence : Anne Salomon

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 37/18

**Demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour l'extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que la reprise d'installations d'évacuation d'eau usée à la route de Sottens**

- vu le préavis de la Municipalité No 37/18,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. autorise la Municipalité à entreprendre les travaux d'extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie à la route de Sottens selon le tracé B - L du plan figurant dans le présent préavis,
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement de CHF 230'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention éventuelle,
3. prend acte que la part non subventionnée de la conduite principale, à l'exception des bornes hydrantes, sera financée préalablement par les propriétaires intéressés,
4. prend acte que l'entier de la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan des comptes concernés,
5. prend acte que ces travaux seront amortis au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, avec durée maximale de trente ans,
6. accepte que la commune intègre dans l'équipement public la station de pompage D et la conduite de refoulement d'eau usée D - A, financées par les propriétaires intéressés, pour autant que la qualité de construction de ces installations ait été reconnue conforme aux normes techniques en vigueur,
7. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché et sous réserve du 143 LC (Loi sur les communes).

**Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Ainsi délibéré en séance du 9 octobre 2018.

**BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**  
**La Présidente : La Secrétaire :**

  
Anne Salomon



  
Nicole Wyler